



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs – Canton de Besançon 1

Commune de DANNEMARIE SUR CRETE

ANNÉE 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre à vingt heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crête (15 membres en exercice) se sont réunis, après convocation en date du 6 novembre 2023, sous la présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

Convoqués : Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER– Adeline ALVES-COUTHINO - Pascal BILON - Benoit COELO – Estelle ECARNOT - Marie-Thérèse FIGUET – Vincent LEGUYON – Grégory PAUL – Mathilde COURTOIS- Camille RUAULT

M. Sébastien PERRIN a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

12 Présents :

Mmes et MM Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG - Jean-Luc BARBIER- Benoit COELO - Marie-Thérèse FIGUET - Grégory PAUL - Mathilde COURTOIS – Delphine DOMBRET – Adeline ALVES COUTHINHO – Pascal BILON

1 Procuration :

Camille RUAULT a donné procuration à Delphine DOMBRET

2 Absents :

Estelle ECARNOT - Vincent LEGUYON

Nombre de votants : 13

Préambule

- Contrôle du quorum : 12

- Désignation du secrétaire de séance : Pascal BILON

DÉLIBÉRATION 2023-25 : Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RQPS) d'eau et d'assainissement

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidence d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Le rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RQPS) relatif à l'exercice 2022 de la compétence (Eau) exercée par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) a été adopté par le Conseil Syndical à l'unanimité par délibération en date du 23 juin 2023.

Conformément à l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 025-212501951-20231113-2023_DELIB25-DE



DÉBAT ET VOTE

Grégory PAUL ne souhaite pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte ces rapports

par 10 voix POUR 0 voix CONTRE 2 ABSTENTIONS

Le secrétaire de séance

Le 13/11/2023

Le maire, Sébastien PERRIN

Le 13/11/2023

